



Club CANIN du Fumelois

Siège social à Fumel

Adresse du terrain d'entraînement : 234 route de Bouy - 47500 Fumel

Adresse de gestion : Mme Lecocq Michèle 1398 route de Cayzac - 47150 Salles

RNA n°W473001639 - Siret : 498 367 192 00016 - Habilitation SCC 2236

COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 du Club Canin du Fumelois

Le 4 janvier 2025, les membres de l'association dénommée CLUB CANIN DU FUMELOIS (CCF), se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans son local 234 route de Bouy à 47500 Fumel, sur convocation de la Présidente, transmise par lettre simple ou par courrier électronique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport moral et d'activités*
2. *Rapport financier*
3. *Vote des résolutions concernant l'exercice clos*
4. *Examen des projets d'activités et travaux pour 2024 et vote de l'assemblée pour approbation des dispositions arrêtées*
5. *Examen du projet de budget pour 2025 – Vote d'approbation*
6. *Etablissement des cotisations statutaires pour l'exercice 2025*
7. *Renouve*
8. *Illement des membres du comité*
9. *Informations et questions diverses*
10. *Intervention des autorités*

Personnes présentes : M. le Maire Jean-Louis Coste et sa directrice de cabinet Marie Pierre Berry, Mme Michèle Lecocq présidente, M. Daniel Vilain vice-président et trésorier adjoint, Mme Julie Cerutti trésorière, Mme Dominique Soell secrétaire.

M. Aman Damien, Mme Anselmi Irène, Mme Ariès Corinne, M. Auger André, Mme Baralon Lilliane, M. Bernerd Daniel, M. Doré Daniel, Mme Drure Fabiola, Mme Duperrin Simone, M. Jacque Ertus, Mme Valérie Ertus, M. Fontaliran Jean Pierre, M. Laymond Benoit, M. Rivière Alain, M. Rodriguez Thierry et Mme Rodriguez Lucie,

Personne représentée : Mme Pinto Céline

La présidence de séance est assurée par Mme Michèle Lecocq présidente, assistée de M.Vilain Daniel vice-président trésorier adjoint et de Mme Cerutti Julie trésorière.

En ouverture de séance, la Présidente a remercié tous les membres présents.

Comme la saison s'y prête, au nom du Club, elle a adressé à tous ses meilleurs vœux pour une belle et bonne année cynophile riche de toutes les satisfactions que pourront nous donner nos compagnons à pattes.

Le CCF comptant 40 membres enregistrés. Nous étions dont 20 présents et 1 représenté, l'assemblée pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour approuvé par les participants, elle déclare la séance ouverte.

1.Rapport moral et d'activités

1.1 La situation du Club

Notre club comptait 39 d'adhérents + 16 entrants en janvier 2024. Nous avons enregistré en cours d'année 14 sortants. A ce jour, nous comptons 40 adhérents.

Cette situation paraît satisfaisante, sachant que notre club a toujours fonctionné avec 30 à 40 adhérents. Sur les 16 sortants nous avons plusieurs cas de figure. Les motivations des sortants sont diverses : changement de département, maladie, chiens décédés, abandon de progression, personne décédée.....

Elle tient à rappeler que le club est une association et non pas une société de services qui délivre une prestation temporaire. Tous les adhérents sont bénévoles et payent tous leur cotisation qui ouvre le droit à bénéficier des prestations dispensées par le CCF.

Le CCF bénéficie de plusieurs soutiens fournis par le prestataire d'alimentation animale (dons en nature) et par la collectivité (subvention de la Mairie de Fumel) .

1.2 les activités canines

Les activités dirigées, essentiellement l'éveil des chiots et l'obéissance, sont les principales disciplines pratiquées au sein du Club, et qui dépendent de la CUN CBG. En plus de l'obéissance sont proposés le cavage qui dépend de la CUNCAV et l'initiation à l'agility qui dépend de la CNEAC.

Le fonctionnement de l'organisation cynophile française est rappelé à tous les participants par Daniel Vilain.

- Les entraîneurs :

Pour animer ces activités le club dispose de 4 entraîneurs qui accueillent les cynophiles sur 3 terrains d'entraînement, soit en cours collectif le samedi, soit en cours individualisé dans la semaine.

L'activité globale des deux entraîneurs s'élève à environ 800 heures pour l'année et plus encore car ne sont pas comptées les heures de présence hors entraînements.

- Les entraînements :

Eveil des chiots et progression : 12 chiens en moyenne le samedi, sauf au mois d'août (fermeture annuelle) à l'exception cette année pour ceux qui devaient repasser le concours.

En général, la plupart des adhérents reste un an sauf changement de situation ; certaines personnes qui veulent passer les concours continuent sur une durée de deux à trois ans et suivent le cycle de progression proposé.

Entraînement aux concours : 5 Chiens en entraînement concours actuellement

Education : 3 à 4 chiens adultes n'ayant eu aucune base et qu'il faut reprendre en éducation.

Cavage : 2 chiens en cavage

A noter que le club délivre également, à la demande, des cours d'initiation à l'agility.

- Les concours :

Cet entraînement de base trouve sa concrétisation dans la présentation des chiens aux examens et concours que le club organise périodiquement.

En l'absence de concours sur place en 2024, des adhérents ont passé des concours à l'extérieur dans d'autres clubs, ainsi que le CSAU (test de sociabilité)

4 adhérents ont passé le CSAU avec mention excellent

1 adhérent en Brevet résultat obtenu: excellent

1 adhérent en Classe 1 ayant obtenu 2 excellents

- Démonstrations extérieures :

Nous avons été invités à Lacaussade à l'occasion de la fête votive du 4 Août, pour présenter le club et ses activités canine en démonstration avec 5 chiens.

Le forum auquel nous avons participé le 7 septembre 2024 a été à la hauteur de nos attentes ; le stand du CCF a connu une fréquentation notable.

- le stage de sensibilisation :

Ce stage conçu à la demande de la mairie de Fumel pour les propriétaires de chiens à difficulté dans leur environnement social et urbain a été validé et est disponible pour toute mise en oeuvre à la demande. Aucun stage n'a été effectué en 2024.

1.3 les activités d'entretien

L'entretien général a consisté à consacrer 2 journées dans l'année pour effectuer de grands nettoyages annuels avec la participation de tous les adhérents volontaires.

L'entretien courant se limite à la tonte hebdomadaire souvent assurée par les entraîneurs à raison de 5 tontes de 2h en moyenne, soit 10h.

1.4 La communication

S'agissant de communication en direction du public en vue de faire connaître plus largement le club et de contribuer au recrutement des adhérents, elle intervient à trois niveaux :

- La gestion du site internet qui doit à la fois être la vitrine du club et la voix officielle du club en matière d'informations pérennes à la disposition des adhérents concernant les activités du club et les recommandations pratiques utiles à tous les possesseurs de chien; cela entraîne une fréquentation importante du site par des visiteurs extérieurs y compris hors département, ce qui témoigne de l'intérêt du site. Un nouveau site est opérationnel depuis le 1er Juillet 2024
- La page Facebook mis en place cette année est destinée à rendre compte de l'actualité et informer des prévisions à court et moyen terme. Ce media est donc complémentaire du site internet.
- Les relations avec la presse locale qui interviennent principalement lors des événements majeurs intéressant le CCF, à savoir l'assemblée générale annuelle, l'organisation des concours, la participation au forum des associations

Par ailleurs ont été mis en place en 2024, des outils de gestion informatisés avec une application de commande de croquettes (présentée en séance) et un projet en gestation d'application de gestion des adhérents.

La communication aux adhérents en mode collectif ou individuel continue de se faire à partir d'une liste de diffusion transmise par messagerie électronique.

1.4 les activités administratives et financières

S'ajoutent à ces différentes actions, des activités administratives qui nécessitent un temps de bénévole difficile à comptabiliser (accueil des adhérents et préparation de leurs dossiers, relation avec les partenaires canins, la Mairie, fournisseurs de matériels, enregistrement des séances d'entraînement, instruction des dossiers de licences, travail comptable, préparation des réunions statutaires).

Les activités financières nécessitent un suivi constant et rigoureux du à la rotation fréquente des adhérents en cours d'année.

2.Rapport financier

Mr Vilain Daniel trésorier adjoint présente le compte de résultats de l'exercice écoulé, la comptabilité ayant été arrêtée au 30 novembre 2024, et le bilan financier de l'association.

2.1 Compte de résultats

Il est établi conformément aux dispositions du plan comptable associatif selon le principe d'une comptabilité simple des dépenses et recettes.

A noter que

- le poste "croquettes" fait l'objet d'une comptabilité spécifique intégrée dans la comptabilité générale dans la mesure où le CCF ne sert que de relais intermédiaire entre le fournisseur d'alimentation animale et les adhérents bénéficiaires. Ce poste représente environ 50% du chiffre d'affaire constaté dans l'année.
- le club a annulé une créance de 175 € due par un adhérent qui a quitté le club et qui est insolvable et a éteint une dette en cours en acquittant la dernière fraction due (350€)
- l'évaluation du bénévolat a été évaluée à titre indicative sur la base de 2090 heures effectuées exclusivement sur le site de Bouy et valorisées à hauteur de 28904,70 €, ce qui représente plus du double du chiffre d'affaire annuel et témoigne de l'importance du bénévolat pour le fonctionnement du club.

Pour l'exercice écoulé, la comptabilité enregistrée fait apparaître un résultat déficitaire de 476,21 € entre les dépenses (12335,80 €) et les recettes (12812,01 €).

2.2 Bilan

La synthèse du bilan 2024 est donnée dans le tableau ci-dessous :

| ACTIF | EXE 2024 | PASSIF | EXE 2024 |
|---|-------------------|--|-------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | FONDS ASSOCIATIF | |
| <i>SOUS TOTAL ACTIF IMMOBILISE</i> | 0,00 € | Fonds associatifs et réserves | 0,00 € |
| | | Résultat des exercices précédents | 2 761,56 € |
| ACTIF CIRCULANT | | Résultat de l'exercice | 476,21 € |
| Solde Banque Crédit agricole | 3 062,77 € | <i>SOUS TOTAL FOND ASSOCIATIF</i> | 3 237,77 € |
| <i>SOLDE BANQUES</i> | 3 062,77 € | | |
| Solde de Caisse | 0,00 € | DETTE | |
| <i>SOUS TOTAL ACTIF CIRCULANT</i> | 3 062,77 € | emprunt | -350,00 € |
| | | <i>SOUS TOTAL DETTES</i> | -350,00 € |
| COMPTE DE REGULARISATION | | COMPTE DE REGULARISATION | |
| charges constatées d'avance | -175,00 € | produits constatés d'avance | 0,00 € |
| <i>TOTAL ACTIF</i> | 2 887,77 € | <i>TOTAL PASSIF</i> | 2 887,77 € |

Le bilan est équilibré.

3. Vote des résolutions concernant l'exercice clos

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée sur les résolutions portant sur :

- **Le rapports moral et d'activités :**
L'AG approuve le rapport moral et d'activités 2023
Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.
- **Le rapport financier :**
L'AG, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un solde de 2887,77 €
Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **Le quitus aux administrateurs :**

L'AG donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice 2024

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

- **L'affectation du résultat de l'exercice :**

L'AG décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2024 s'élevant à 476,21 € au poste report à nouveau dont le nouveau montant est porté à 3237,77 €

Pas de vote contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité.

4.Examen des projets d'activités et travaux pour 2025 et vote de l'assemblée pour approbation des dispositions arrêtées

Prévisions pour les activités canines

- Maintien des activités en cours avec les aménagements suivants :
 - o Réorganisation des entraînements avec 4 entraîneurs.
 - o Préparation aux épreuves du nouveau brevet national (voir programme sur le site internet)
- Organisation d'une journée portes ouvertes
- Participation aux manifestations extérieures (forum des associations, fête votive de Lacausade, contribution à l'exposition canine de Villeneuve)
- Concours en 2025 prévu le 28 et 29 juin.

Prévisions de travaux et achats pour le fonctionnement du club

- Mise en place de 4 journées d'entretien general selon calendrier à définir
- Travaux sur terrains d'entraînement:
 - o Aménagement d'une nouvelle aire d'entraînement agility et remise en place des agrès
 - o Finition des clôtures
- Travaux sur locaux d'accueil :
 - o Finition du bureau (mise en place des fenêtres, et ventilateurs – lasurage d'entretien de la structure bois)
 - o Renovation des toilettes

Le budget prévisionnel

| BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2025 | | | | |
|-----------------------------------|------------------------|-------|-------------|-------|
| Catégorie | DEPENSES | | RECETTES | |
| Exploitation | Fonctionnement général | 4000 | Cotisations | 6000 |
| | Entraînement/Concours | 1000 | Subventions | 300 |
| | | | Fonds asso | 1690 |
| Financier | Frais bancaires | 90 | | |
| Exceptionnel | Travaux - matériels | 3000 | Dons | 100 |
| Autres | Croquettes | 5500 | Croquettes | 5500 |
| TOTAL | | 13590 | | 13590 |

Il est propose de limiter le prélèvement sur le fonds associatif à 12% du budgetprévisionnel de manière à conserver 1500 € en fonds de reserve pour couvrir tus les aléas qui pourraient se presenter en cours d'année.

Vote des dispositions prévues pour l'exercice 2025

L'assemblée s'étant prononcée pour un vote à main levée, elle est consultée successivement pour:

- Le projet activités et de travaux prévisionnels
- Le projet de budget previsionnel

Pour chacun des points ci-dessus,

Ont voté : Pas de contre ni d'abstention. Approbation à l'unanimité

5. Etablissement du montant des cotisations statutaires

Les ressources attendues comprennent:

- Les cotisations : le régime des cotisations statutaires doit évoluer pour tenir compte des Nouvelles dispositios prises par la SCC en matière de licence. De ce fait et pour simplifier la comprehension du dispositif mis en place, il est proposé les mesures suivantes applicables immédiatement :
 - Institution d'une cotisation de base unique quelle que soit la catégorie d'adhérent
 - Ajout d'un supplement pour participation aux activités canines
 - Ajout des frais de licence par chien participant aux concours

En conséquence le tableau des cotisations 2025 est ainsi mis en vigueur dès la fin de l'assemblée:

| Catégories de membres | Montant de la cotisation statutaire | | |
|---|--------------------------------------|---|------------|
| | Cotisation de base (socle commun) | Supplément pour participation aux activités canines | TOTAL € |
| <i>membre actif = membre adhérent propriétaire et conducteur de chien</i> | 30 | 100 | 130 |
| <i>2è membre actif/famille conduisant le même chien que le propriétaire</i> | 30 | | 30 |
| <i>membre actif mineur – 16 ans</i> | 30 | 30 | 60 |
| <i>conducteur membre actif</i> | | | |
| <i>Conducteur non membre actif</i> | 30 | | 30 |
| <i>membre associé</i> | 30 | | 30 |
| <i>Droit entrée membre associé</i> | 30 | | 30 |

- Les dons: Le CCF n'est pas éligible aux dispositions fiscales (art.200 CGI, alinéas 1b et 2.5) permettant la défiscalisation partielle des dons octroyées à l'association pendant l'année fiscale. Lesdons manuels non déductibkes restent cependant les bienvenus en soutien de l'action menée par le CCF.

- Les subventions municipales : il est propose de reconduire la demande exprimée auprès de la communes de Fumel .

Après discussion, l'assemblée sollicitée pour voter à main levée, approuve la mise en place du nouveau régime des cotisations statutaires

Ont voté : Pas de contre ni d' abstention. Approbation à l'unanimité.

6. Renouvellement des membres du comité

Composition du comité en 2024 : M. Bernerd Daniel, Mme Cerutti Julie, M. Doré Daniel, M. Laymond Benoît, Mme Lecocq Michèle, Mme Pinto Céline, M. Rivière Alain, Mme Soell Dominique, M. Vilain Daniel,

Prenant acte d'une part, de la demission de Bernerd Daniel, Pinto Céline, Soelle Dominique et Cerutti Julie, d'autre part des candidatures de Aman Damien, Auger André, Drure Fabiola et Rodriguez Lucie, l'assemblée sollicitée pour voter à main levée, approuve la constitution suivante du nouveau comité.

Ont voté : Pas de contre ni d' abstention. Approbation à l'unanimité

Composition du comité en 2025: M. Aman Damien, M. Auger André, M. Doré Daniel, Mme Drure Fabiola, M. Laymond Benoit, Mme Lecocq Michèle, M. Rivière Alain, Mme Lucie Rodriguez, M. Vilain Daniel.

Le comité ainsi constitué confirme en séance la désignation des membres du bureau dans les fonctions suivantes :

Présidente Lecocq Michèle,
Vice-président Vilain Daniel
Secrétaire Drure Fabiola
Secrétaire adjoint Auger André
Trésoriere Mme Rodriguez Lucie
Trésorier adjoint Vilain Daniel.

7. Informations et questions diverses

La séance se termine sur l'intervention de M. le Maire de Fumel

La Présidente remercie les personnes présentes et clôt la séance.

Etabli à Fumel, le 7 janvier 2025

Mme Lecocq Michèle,
Présidente du Club Canin du Fumélois

